



ORGANISATION DES SERVICES DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Sources : MESRI - Orientations pour les opérateurs du MESRI relatives à la préparation de la rentrée universitaire 2020, Préconisations sur les conditions d'ouverture des bibliothèques... (6 août 2020), Circulaire MESRI du 20 décembre 2020, Circulaire MESRI du 22 janvier 2021, Circulaire MESRI du 18 mai 2021

Rentrée 2021 (à compter du 01/09) – dispositifs communs aux trois plans

- Le port du masque est obligatoire dans les BU, pour le public comme pour les personnels, hors bureaux individuels.
- Maintien des hygiaphones à la banque d'accueil.
- Les espaces sont aérés plusieurs fois par jour.
- Les sens de circulation à l'entrée des BU sont maintenus.
- Du gel hydro-alcoolique et du matériel de désinfection (spray désinfectant, essuie tout...) sont mis à disposition à l'entrée et dans les espaces des BU.
- Désinfection systématique des documents au retour.

Niveau « Rentrée 2021-2022 »

- Accès libre aux BU, sans jauge. Tous les espaces et tous les services sont ouverts.
- Ouverture en horaires normaux (8h-19h sans interruption, puis horaires élargis à compter du 8 novembre).
- Règles télétravail USMB adaptées au fonctionnement BU (modalité 2, jours flottants).
- Prêt et retour normal, dont prêt de matériel.
- Boîtes à livres ouvertes uniquement quand les BU sont fermées
- L'accès aux salles de travail en groupe (BU Annecy et Bourget) est soumis à réservation nominative.
- Les formations ont lieu en présentiel.

Niveau 2

- Accès aux locaux des BU avec un nombre de places réduit (une place sur deux, distanciation d'un mètre entre chaque place de lecture). La jauge maximale par BU est affichée à l'entrée de la BU et sur le site web. Une jauge maximale par salle est également affichée à l'entrée des salles.
- Ouverture en horaires normaux (8h-19h sans interruption)

- Règles télétravail USMB adaptées au fonctionnement BU (modalité 2, jours flottants).
- Le retour des documents se fait soit par dépôt sur des chariots dédiés dans les BU, soit par les boîtes de retour, ouvertes 24h/24 et 7j/7.
- Une gestion des flux est organisée et les accès temporairement bloqués en cas de sur-occupation. Un sens de circulation est mis en place et matérialisé à l'entrée des BU et en banque de prêt. Les distances de sécurité sont matérialisées au sol en banque de prêt.
- Le nombre de fauteuils des espaces détente est réduit afin de les espacer. Les poufs sont retirés.
- L'accès aux salles de travail en groupe (BU Annecy et Bourget) est limité (de 2 à 4 personnes en fonction de la capacité des salles) et soumis à réservation nominative.
- Prêt de matériel autorisé, hors plaids et casques audio. Le matériel est désinfecté à l'accueil à chaque retour ainsi que par les usagers à chaque emprunt.
- L'accès aux ordinateurs, imprimantes et scanners est autorisé, avec gel hydro-alcoolique et lingettes imprégnées d'alcool à 70° à disposition. Affichage des consignes de nettoyage par l'utilisateur à proximité des postes.
- Nettoyage renforcé (marché d'entretien).
- Selon les groupes et les capacités d'accueil des salles, les formations ont lieu en présentiel ou en distanciel.

Niveau 3

- Accès aux locaux des BU sur rendez-vous (à la demi-journée, via Evento) et avec un nombre de places réduit (une place sur deux, distanciation d'un mètre entre chaque place de lecture). La jauge maximale par BU est affichée à l'entrée de la BU et sur le site web. Une jauge maximale par salle est également affichée à l'entrée des salles.
- Ouverture en horaires adaptés, avec fermeture méridienne.
- Télétravail renforcé (2 jours maximum par agent à temps plein).
- Le retour des documents se fait soit par dépôt sur des chariots dédiés dans les BU, soit par les boîtes de retour, ouvertes 24h/24 et 7j/7.
- Activation du dispositif « prêt de chez vous » : retour des documents dans n'importe quelle BU du territoire national.
- Une gestion des flux est organisée et les accès temporairement bloqués en cas de sur-occupation. Un sens de circulation est mis en place et matérialisé à l'entrée des BU et en banque de prêt. Les distances de sécurité sont matérialisées au sol en banque de prêt.
- Le nombre de fauteuils des espaces détente est réduit afin de les espacer. Les poufs sont retirés.
- L'accès aux salles de travail en groupe (BU Annecy et Bourget) est limité (de 2 à 4 personnes en fonction de la capacité des salles) et soumis à réservation nominative.
- Pas de prêt de matériel.
- L'accès aux ordinateurs, imprimantes et scanners est autorisé, avec gel hydro-

alcoolique et lingettes imprégnées d'alcool à 70° à disposition. Affichage des consignes de nettoyage par l'utilisateur à proximité des postes.

- Nettoyage renforcé (marché d'entretien).
- Les formations sont uniquement organisées en distanciel.